

Je connais la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989

Vocabulaire : Droits de l'enfant, ONU, Convention

Adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a force de loi dès lors qu'elle est ratifiée par les différents pays du monde. En ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant le 2 juillet 1990, l'État français a placé ce texte en amont de la Constitution.

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"

